

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
TENUE A PARIS, LE 14 JUIN 1978

- Etaients présents :
- MM. R. POUJADE Président
 - J. CHABRIAC Vice-Président
 - D. MAQUART Vice-Président

 - MM. N. ALFONSI
 - J. de BAGNEUX
 - G. BAFFREAU
 - P. BAUDEAN
 - H. BAUDOIN
 - L. BERIOT
 - O. BIARD
 - Ph. de BOURGOING
 - L. CHABASON
 - J. GADANT
 - J.H. GILMER
 - M. GROSJEAN
 - J.M. GOENAGA
 - O. GUICHARD
 - Ch. EHRMANN
 - G. FEYTE
 - J. LAFONT
 - A. LAMSON
 - Mme L. MICHAUX-CHEVRY
 - MM. C. ROBERT
 - J.P. de ROCCA SERRA
 - B. ROUSSEAU
 - B. SCHAEFER
 - J.P. MATTEBLED
 - P. RAYNAUD, Directeur du Conservatoire

 - MM. J.C BONNAFE, R. CATTIN, Melle A. FAUCON,
 - MM. D. LEGRAIN, J.F. LEENHARDT, E. LOPEZ,
H. MATIVAT, Melle M. RAYNAL, Mr. P. TURPIN,
du Conservatoire de l'Espace Littoral
- Etaients excusés :
- MM. Ch. BOSSON
 - J.C. LEFEUVRE
 - R. MOLINIER

DELIBERATION N° 3

Le Directeur du Conservatoire est autorisé à signer les actes authentiques après négociations amiables, à notifier les décisions de préemption ou à engager la procédure d'expropriation en vue de réaliser les acquisitions foncières ci-dessous dans la limite du prix fixé par le Service des Domaines.

Les superficies sont données à titre indicatif et le Directeur du Conservatoire reste compétent en cas de variation de plus ou moins 10 %. Si la différence est supérieure, le Président du Conseil d'Administration est autorisé à approuver ces modifications de surface.

OPERATIONS NOUVELLES

Conseil de Rivage "Manche - Mer du Nord"

1°/ (P.de.C)	ECAULT	834 ha	30.000.000 F.	(en plusieurs années avec participation de l'E.P.R. & de l'agriculture)
2°/ (P.de.C)	FERRE PANART	67 ha	1.395.000 F.	
3°/ (Manche)	SURTAINVILLE (TAITE)	7 ha X	140.000 F.	

Conseil de Rivage "Atlantique - Bretagne"

4°/ (Finistère)	MOELAN-s/MER (échange sans soulte)	3 ha	-	
5°/ (Vendée)	BRETIGNOLLES s/MER (à titre de compte-rendu de décision de préemption autorisée par les Bureaux des 21.12.77 et 9.2.78)	46 ha 62 a	1.901.100 F.	
6°/ (Landes)	CAPBRETON (avec la participation du Ministère de l'Environnement et la MIACA)	25 ha	-	(opération à intégrer dans le programme des acquisitions des terrains FNAFU)

Conseil de Rivage "Méditerranée"

7°/ (Var)	LE PRADET (Donation Henry)	5 ha		
-----------	-------------------------------	------	--	--

.../...

Conseil de Rivage des "Lacs"

8°/ (Var)	BAUDINARD (par DUP)	840 ha	1.500.000 F. (dija approve)
-----------	------------------------	--------	-----------------------------

Conseil de Rivage "Corse"

9°/ (Hte-Corse)	TERRICE	595 ha	1.700.000 F.
10°/ (Corse du Sud)	POINTE DE CARGESE	16 ha 69	834.905 F.

PROCES-VERBAL (Extrait)

DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSERVATOIRE
TENUE A PARIS, LE 14 JUIN 1978.

DELIBERATION N° 4



Le Conseil d'Administration accepte que le Conservatoire soit déclaré bénéficiaire des déclarations d'utilité publique ci-dessous.

1 - Lido du Petit Travers à Carnon	67 ha 17 a 94 ca
2 - Bois et Lido des Aresquiers	172 ha 48 a 65 ca
3 - La Grande Cosse à Vias	28 ha 81 a 44 ca
4 - Les Orpellières-Serignan & Valras	78 ha 21 a 50 ca
5 - La Plage de Vendres	55 ha 99 a 70 ca
6 - Embouchure de l'Aude - Pissevache	151 ha 74 a 10 ca
7 - Etang du Doul & terrains attenants	132 ha 68 a 05 ca
8 - Ile de Planasse	19 ha 04 a 98 ca
9 - Ile de l'Aute	33 ha 71 a 35 ca
10 - Le Houret à Leucate	35 ha 09 a 21 ca

Total

780 ha 96 a 93 ca